

Nomenclature ACTES

5.1.1

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES ET ASSIMILES DU CENTRE OUEST
SEINE-ET-MARNAIS**



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2024

**N° 29/24 – ELECTION D'UN NOUVEAU TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU
SUPPLEANT SUITE A UN CHANGEMENT PARMI LES DELEGUES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)
SIEGEANT AU SMITOM-LOMBRIC**

Le 18 juin 2024 à 18h30, le Comité Syndical du SMITOM-LOMBRIC légalement convoqué, s'est réuni à la salle à la salle R+2 du SMITOM LOMBRIC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Président. Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint. Le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 19 juin 2024.

Le 24 juin 2024 à 12h00, le Comité Syndical du SMITOM LOMBRIC légalement convoqué, s'est réuni à la salle R+2, en séance publique sous la présidence de Franck VERNIN, Président.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical pour la présente séance, Madame Véronique CHAGNAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptés(e)s.

Etaient présents :

Franck VERNIN, Fatima ABERKANE-JOUDANI, Véronique CHAGNAT, Serge DURAND, Thierry SEGURA, Christophe SIMON, Daniel BAUDIN, Laurent AVELANGE

En visio : Marie-Hélène GRANGE, Morgan CONQ, Jean-Louis DUVAL, Hélène LION, Thibault FLINÉ, Alain THIERY

Etaient représentés :

Christian POTEAU (représenté par Franck VERNIN)

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Comité Syndical présents, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Membres empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Comité Syndical..... :	59
Membres en exercice	59
Membres présents ou en visio	14
Membres excusés et représentés..... :	1
Membre absent non représenté..... :	44

**OBJET : ELECTION D'UN NOUVEAU TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU SUPPLEANT
SUITE A UN CHANGEMENT PARMI LES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S) SIEGEANT AU SMITOM-
LOMBRIC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMITOM-LOMBRIC et en particulier sa compétence pour le traitement des déchets ménagers et assimilés et la compétence à la carte pour la collecte des déchets ménagers,

Vu la délibération n° 26/20 du 24 septembre 2020 désignant Monsieur Franck VERNIN Président du SMITOM-LOMBRIC,

Vu la délibération n°27/20 du 24 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 14 (quatorze),

Vu la délibération n°2024.2.7.37 du 25 mars 2024 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S) nommant un nouveau représentant titulaire et un délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au sein du SMITOM LOMBRIC.

Considérant la démission de Monsieur Christian GENET de son poste de délégué suppléant au SMITOM-LOMBRIC, en date du 1er février 2023 ;

Considérant la démission de Monsieur Guillaume DEZERT de son poste de délégué titulaire au SMITOM-LOMBRIC, en date du 21 décembre 2023 ;

Considérant que, à cet effet, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau titulaire et d'un nouveau suppléant ;

Après en avoir délibéré,

Procède à l'appel à candidature pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du SMITOM-LOMBRIC

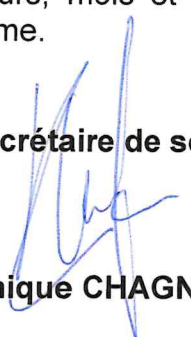
VALENTE	Eliana	Titulaire
ELHIYANI	Hamza	Suppléant

Fait et délibéré,

Vote
Pour : A l'unanimité
Abstention : —
Contre : —

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

La secrétaire de séance,


Véronique CHAGNAT

Le Président,


Franck VERNIN

« Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 04 juillet 2024..... »

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, étant précisé que le SMITOM-LOMBRIC dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2024.2.7.37

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 25 MARS 2024 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Franck VERNIN, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Jocelyne BAK, Gilles BATTAIL, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Christopher DOMBA, Serge DURAND, Michèle EULER, Séverine FELIX-BORON, Thierry FLESCHE, Fabien FOSSE, Pascale GOMES, Julien GUERIN, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Aude LUQUET, Zine-Eddine M'JATI, Dominique MARC, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Bénédicte MONVILLE, Paulo PAIXAO, Marilyn RAYBAUD, Odile RAZÉ, Michel ROBERT, Patricia ROUCHON, Aude ROUFFET, Arnaud SAINT-MARTIN, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Jacky SEIGNANT, Brigitte TIXIER, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
11/03/2024

Date de l'affichage :
19/03/2024

SUPPLEANTS

Esther DECANTE suppléant de Régis DAGRON.

Nombre de conseillers :
en exercice : 73
présents ou représentés : 62

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Natacha BOUVILLE a donné pouvoir à Nathalie BEAULNES-SERENI, Laura CAETANO a donné pouvoir à Séverine FELIX-BORON, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Dominique MARC, Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Michel ROBERT, Genevieve JEAMMET a donné pouvoir à Pierre YVROUD, Marie JOSEPH a donné pouvoir à Zine-Eddine M'JATI, Semra KILIC a donné pouvoir à Pascale GOMES, Sylvie PAGES a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Christopher DOMBA, Louis VOGEL a donné pouvoir à Kadir MEBAREK.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Josée ARGENTIN, Nadia DIOP, Ségolène DURAND, Hamza ELHIYANI, Céline GILLIER, Jérôme GUYARD, Nadine LANGLOIS, Khaled LAOUITI, Mourad SALAH.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Thierry FLESCHE

**OBJET : ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU
SEIN DU SMITOM-LOMBRIC**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2121-21, L.2122-7 et L.5211.1, et L.5711-1 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2005. 5.27.154 du 27 septembre 2005 décidant de confier l'ensemble de la compétence collecte des ordures ménagères et assimilées au SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais à effet au 1^{er} janvier 2006 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.16.88 portant désignation des délégués communautaires au 17 juillet 2020 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 14 mars 2024 ;

CONSIDERANT la démission de Monsieur Christian GENET de son poste de délégué suppléant au SMITOM-LOMBRIC, en date du 1^{er} février 2023 ;

CONSIDERANT la démission de Monsieur Guillaume DEZERT de son poste de délégué titulaire au SMITOM-LOMBRIC, en date du 21 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que, à cet effet, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau titulaire et d'un nouveau suppléant ;

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'appel à candidature pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du SMITOM-LOMBRIC :

Noms	Prénoms	Titulaires / suppléants
VALENTE	Eliana	Titulaire
ELHIYANI	Hamza	Suppléant

DESIGNE comme suit, le nouveau délégué titulaire et le nouveau délégué suppléant au Comité du Syndicat SMITOM-LOMBRIC,

Noms	Prénoms	Titulaires / suppléants
VALENTE	Eliana	Titulaire
ELHIYANI	Hamza	Suppléant

AUTORISE le Président, ou son représentant, à notifier au syndicat les représentants désignés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité avec 54 voix Pour et 8 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 25 mars 2024, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20240325-54929-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mardi 26 mars 2024

Publication ou notification : 26 mars 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin